



Paris, le 7 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

PHOTOVOLTAÏQUE : LE COUP DE FREIN DESTRUCTEUR D'EMPLOIS NE DOIT PAS COMPROMETTRE L'AVENIR DE LA FILIERE

L'arrêté tarifaire, publié le 5 mars, va conduire à une nette contraction du marché en 2011 et surtout en 2012. Ces mesures vont avoir un impact immédiat sur les emplois et la filière industrielle en plein essor. Cependant, SER-SOLER rappelle, une fois encore, qu'il est stratégique que notre pays puisse prendre part au développement de ce marché et construise une filière industrielle compétitive.

Le nouveau cadre tarifaire conduira à une décroissance du rythme annuel d'installations dès 2011 :

- plus de la moitié des projets de la file d'attente ne verront pas le jour en raison des délais imposés par le décret de suspension
- le nouveau tarif, inférieur au précédent de 20 % à 60 % et limité aux installations de moins de 100 kW, réduira le volume des nouveaux projets.

A court terme, ces mesures vont plonger de très nombreuses entreprises dans des difficultés importantes.

Des appels d'offres sont annoncés pour toutes les installations supérieures à 100 kW. SER-SOLER se tient prêt à participer à la rédaction du cahier des charges de ces appels d'offres avec l'administration afin de faire en sorte que ces nouveaux dispositifs soient efficaces.

« D'après l'Agence Internationale de l'Energie, l'énergie solaire représentera en 2050 un quart de l'électricité consommée dans le monde. La question n'est donc pas de savoir si l'énergie solaire va se développer, mais si notre pays sera acteur de ce développement. Nous allons reprendre, à partir des propositions que SER-SOLER a faites durant la concertation, nos travaux pour proposer une feuille de route concrète et ambitieuse pour le développement de l'industrie photovoltaïque en France » explique Jean-Louis BAL, Président du SER.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr) 01 48 78 05 60

Le **Syndicat des énergies renouvelables** regroupe 550 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (FBE), énergies marines, éolien (FEE), géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire thermique, thermodynamique et photovoltaïque (SOLER).

SOLER compte 265 membres, actifs dans toutes les régions de France et intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière photovoltaïque.